



Les actions de formations agréées par VIVEA :

La session d'instruction VIVEA du 04 avril 2024 a agréé les formations suivantes pour ses contributeurs :

Titre des formations	Organismes de formation	Numéros de téléphone
Les lactiques - Technologie Neufchâtel AOP	AVDPL Normandie	02 35 60 13 78
Biocide	CFPPA HORTICOLE ET PAYSAGER D'EVREUX	02 32 28 53 94
Journée Chenilles Frelons		
Utiliser les plantes et les huiles essentielles sur mon élevage - Perfectionnement	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE	02 33 06 49 69
Transformer mes légumes		
Reconnaitre les adventices des cultures de printemps, pour les gérer durablement		
Adapter ses choix dans la conduite de ses cultures		
AB – Assurer sa prise de parole en public en s'adaptant aux situations inconfortables	Réseau des CIVAM normands	02 31 68 80 58
AB – S'initier aux techniques-outils de communication pour faire connaître sa ferme et ses produits		
AB – Organiser son travail pour se sentir mieux dans son métier		
Biosécurité en élevage avicole	SAS RC SERVICES	02 51 91 02 53

Ces formations sont ouvertes à tous. VIVEA prend en charge tout ou partie des frais de formation de ses contributeurs non-salariés chefs d'entreprises agricoles, conjoints collaborateurs ou aides familiaux. **Pensez au crédit d'impôt formation** : Pour en savoir plus, nous vous invitons à contacter directement les organismes de formation ou à **vous connecter sur notre site internet** : <http://www.vivea.fr> , onglet : Choisir une formation.